

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 6  
Absents et excusés : 5  
Procurations : 2  
Votants : 8

**N° 2023 – CA – 18 :**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Onet-Le-Château se sont réunis le jeudi 28 septembre 2023 à 15h00, dans les locaux du CCAS d'Onet-Le-Château, sur convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2023.

Présidence : Jean-Philippe KEROSLIAN, Président du CCAS.

Présents : Dominique BEC, Marie-Thérèse BOULOC, Isabelle COURTIAL, Sylvain TRIADOU, Jeanine MONTEILLET

Absents excusés : Jean-Pierre FLAK (pouvoir à M. TRIADOU), Jean-Luc PAULAT, Christine LATAPIE, Marie-Claude BOIDIN, Françoise VITIELLO (pouvoir à Mme BEC)

Secrétaire de séance : Dominique BEC.

**ACTION DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE CHEZ LES PERSONNES AGEES**  
**Convention de financement avec la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au travail de Midi-Pyrénées**

*VU la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement et notamment son article L.233-1,*

ENTENDU que la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Midi-Pyrénées a décidé de lancer un appel à candidatures pour 2023 visant à impulser et soutenir des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile dans l'Aveyron. Cet appel à candidature a pour objectif de développer le « bien vieillir » par des actions favorisant notamment le bien-être, la qualité de vie, le lien social, la prévention en santé.

ENTENDU que le CCAS d'Onet-le-Château a déposé sa candidature pour l'axe intitulé « lien social » avec pour projet l'organisation d'ateliers collectifs : " Art-thérapie, médiation artistique" dont les modalités sont les suivantes :

- mise en place de l'activité artistique de 1h30 par atelier, 1 fois par mois pour favoriser les rencontres entre les 10 mêmes personnes sur les 10 séances,
- modules thématiques de prévention : mettre des mots sur des souffrances, libérer la parole et la confiance en soi, échange et dialogue pour rompre l'isolement.

ENTENDU que le projet du CCAS a été retenu par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Midi-Pyrénées, et que, dans ce cadre, il lui a attribué une subvention d'un montant de 2 000 € pour l'organisation des actions susvisées.

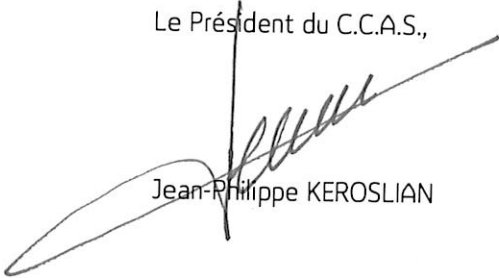
CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention de partenariat entre la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Midi-Pyrénées et le CCAS d'Onet-le-Château afin de définir les engagements de chacun dans le cadre de la mise en œuvre des actions financées.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des voix :

- Approuvent le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et transmis à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration du CCAS,
- Autorisent Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer ladite convention

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et ans susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.,

  
Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

  
Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Président

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

- 9 OCT. 2023

- 9 OCT 2023